



DOSSIER DE PRESSE

## LE PSYCHIATRE ET L'ASSASSIN

un documentaire de 52 minutes  
écrit et réalisé par Agnès Pizzini

## communiqué



C'est une première dans le monde de la santé mentale : **un médecin psychiatre a été reconnu pénalement coupable de l'homicide d'un de ses patients.**

En septembre 2008, Luc Meunier perdait la vie sous les coups de couteau de Jean-Pierre Guillaud, schizophrène paranoïde. L'émotion provoquée par cette affaire relance les débats sur la prise en charge des malades dangereux. Le politique s'en empare. Et la psychiatrie est pointée du doigt pour ses manquements.

Car quatre ans auparavant, deux infirmières avaient été décapitées par un jeune homme schizophrène. La justice avait alors conclu à l'irresponsabilité pénale du meurtrier. Une décision qui avait suscité l'indignation dans l'opinion publique.

Dans la lignée de *Permis de tuer ?* déjà produit par Jérôme Duc-Maugé et réalisé par Agnès Pizzini, ***Le psychiatre et l'assassin* vient saisir un moment clé de l'histoire de la justice et de la psychiatrie et laisse la place à un débat complexe dont les enjeux dépassent le seul cadre de ces affaires.**

**Diffusion le XXX sur France 2 dans le case « Infrarouge ».**

## sommaire

résumé	p 03
présentation des faits	p 04
intentions de réalisation	p 07
éléments biographiques	p 08
présentation de cocottesminute	p 09
fiche technique	p 10



## résumé



Le 12 novembre 2008, Jean-Pierre Guillaud, schizophrène, poignarde mortellement Luc Meunier, 26 ans, à Grenoble après être sorti de l'hôpital psychiatrique où il était interné. Reconnu pénalement irresponsable de ses actes, c'est son médecin psychiatre, le docteur Gujadhur, qui a fait face à la justice. Il a été condamné en appel par le tribunal pénal de Grenoble à 18 mois de prison avec sursis pour manque de surveillance et grave défaut d'appréciation de la dangerosité d'un patient.

**Une condamnation inédite en France, qui peut faire jurisprudence. Demain, les psychiatres seront-ils pénalement responsables des gestes de leurs patients ?**



## présentation des faits



La condamnation du docteur Gujadhur, confirmée en appel, a fait tomber un dernier tabou : celui de l'évaluation de la dangerosité d'un patient et de la toute puissance des médecins psychiatres. La psychiatrie n'est plus la seule discipline de la médecine à échapper à la responsabilité pénale.

Comme beaucoup d'affaires de ce type, l'instruction semblait être pliée avant même d'avoir commencée, le meurtrier ayant été déclaré irresponsable de son acte en raison de ses troubles mentaux.

C'est le témoignage d'un homme agressé dans les mêmes circonstances en 1995 par Jean-Pierre Guillaud qui amène la famille Meunier à se poser la question de la prise en charge de ce schizophrène paranoïde. Pourquoi cet homme était-il encore autorisé à sortir sans être encadré ? Aussi la famille décide de porter plainte pour homicide involontaire contre l'hôpital et le médecin psychiatre. Une plainte qui sera classée trois fois sans suite par trois fois par le Parquet ! Le procureur leur refuse l'accès au dossier médical du meurtrier. « *Il faut accepter la fatalité* », leur dit-on. Mais la persévérance de la famille Meunier et de son avocat va obliger la Chambre de l'Instruction à accepter d'entendre les témoins.

En 2008, ce fait divers trouve très rapidement un écho national suite à la récupération politique qu'en fait le Président Sarkozy. Le lendemain même des faits, il réagit et donne à cette histoire une dimension politique en convoquant trois de ses ministres, de l'Intérieur, de la Santé et de la Justice. C'est sa réaction à chaud qui va entraîner l'adoption d'une nouvelle loi.

Aujourd'hui cette affaire nous concerne tous. Dans sa gestion, dans son traitement, elle raconte la société dans laquelle nous acceptons de vivre et nous questionne : quelle place donne-t-on aux malades psychiatriques dans la cité ? Quelle approche législative avons nous de la psychiatrie ? Accepte-t-on le risque et la fatalité ? Quelle est la place de la victime ?



**Dans cette affaire, deux camps, deux visions s'opposent, vers lesquels chacun de nous peut tendre.**

**Il y a ceux qui dénoncent un système liberticide dans lequel on enferme de plus en plus les malades.** Depuis la loi de 2011 de Sarkozy, le nombre de patients subissant des soins sans consentement n'a cessé d'augmenter (92 000 en 2016).

Nous savons que les schizophrènes sont essentiellement dangereux pour eux-mêmes. La moitié des patients souffrant de schizophrénie font au moins une tentative de suicide dans leur vie, 10 % en meurent. Cette affaire aborde avant tout la difficulté de la psychiatrie à traiter les schizophrènes et les psychopathes délirants. Peu d'unités de soins leurs sont adaptées. Depuis 1970, l'hôpital psychiatrique s'est ouvert sur la cité. Aujourd'hui, une prise en charge humaine de la personne schizophrène est privilégiée, offrant au malade la liberté d'aller et venir



Pour Maître Balestas, avocat du psychiatre, le tribunal cherche un bouc-émissaire en la personne du Docteur Gujadhur, car la société ne peut accepter une mort aussi injuste. *« Pour les médecins psychiatres, c'est une première qui devrait ne jamais avoir lieu et ils sont très inquiets parce que, face à ce genre de malades, si on les accuse de prendre un risque, il faudra désormais placer les dans des cellules fermées. »*

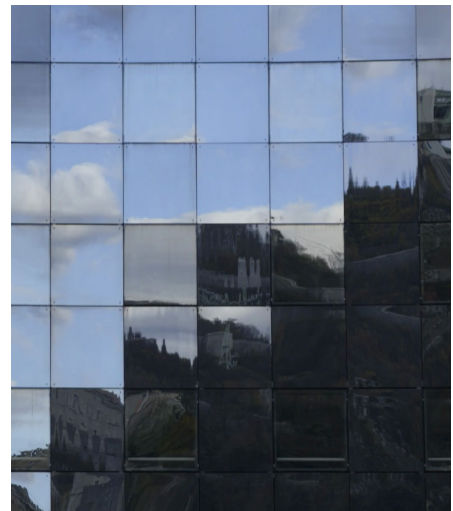
*« Les conséquences de cette décision peuvent être dramatiques pour les malades et la profession. Il y a là quelque chose effectivement de très lourd et qui risque d'avoir des conséquences cata pour l'avenir »,* tonne Daniel Zagury, expert psychiatre. *« Les schizophrènes n'ont pas vocation à être enfermés »,* mais le risque de poursuite peut pousser des praticiens *« à ne plus autoriser de sortie. Enfermer tous les patients de psychiatrie sous prétexte que les hôpitaux psychiatriques reçoivent quelques patients qui peuvent être dangereux serait monstrueux. Les patients ont besoin de sentir que l'hôpital est ouvert sur la cité. »*

**De l'autre, il y a notre société qui demande plus de sécurité et dénonce la prise en charge des malades.**

Maitre Hervé Gerbi, avocat de la famille de la victime, a noté une phrase récurrente durant le procès. « *M. Guillaud faisait partie des murs. On ne le voyait même plus* ». C'est pour lui l'explication de ce drame symptomatique où, faute d'attention et souvent de moyens, les malades les plus difficiles à soigner sont les moins pris en charge. « *Le dossier, comme cette décision, viennent de démontrer que l'aléa pouvait être contrôlé. Dans cette affaire, il n'y avait pas de fatalité. Il fallait simplement adapter une prise en charge à un patient connu pour être dangereux.* »

Pour la partie civile, le Docteur Gujadhur ne semblait guère se soucier des patients « *qui faisaient partie des murs* ».

Le documentaire, comme l'affaire, questionne. **Sommes-nous face à une somme d'erreurs ou à l'erreur d'un système ? L'institution a-t-elle failli ? Le médecin psychiatre a-t-il été défaillant ? Quelle place accorder aux victimes ? A l'inacceptable ? Notre société est-elle en mesure d'accepter le risque ?**



## intentions de réalisation



Une fois de plus, ce sont les protagonistes embarqués dans cette affaire qui m'ont donné envie de faire ce film. Une fois de plus, je n'ai cherché et trouvé ni bons, ni méchants.

Le Docteur Gujadhur n'est pas un médecin psychiatre incompetent et cynique. C'est un homme affable, affaibli qui lors du tournage, se disait prêt à se battre tout en semblant avoir perdu espoir, résigné à endosser son rôle de bouc-émissaire. Il est épaulé par Maître Balestas, ancien batonnier, avocat incontournable du barreau de Grenoble.

La famille de Luc Meunier ne fait pas partie de ces enragés, prêts à tout pour obtenir réparation. Ils n'ont d'ailleurs pas demandé de dommages et intérêts. Leur avocat, Maître Hervé Gerbi, est un jeune quarantenaire combatif et très professionnel.



**Comme dans mon précédent film Permis de tuer ?, c'est la complexité des personnages et de la situation qui m'intéresse.** La possibilité de prendre de la hauteur par rapport au traitement d'un fait divers, pour le faire résonner, nous questionner et poser sereinement un débat de société.

Ici se pose la problématique de la prise en charge des malades dangereux. Doit-on privilégier la sécurité sur le soin dans la prise en charge des malades ? Les psychiatres doivent-ils être tenus responsables en cas de défaillance ? Sommes-nous prêts à faire de notre rapport à la psychiatrie celui que nous entretenons avec le milieu pénitentiaire ? In fine, les fous sont-ils condamnés à rester emprisonnés dans leur chambre capitonnée ?

La juxtaposition des points de vue donne à réfléchir sur ces questions, et laisse au spectateur l'occasion de se forger son propre avis.

Agnès Pizzini



## éléments biographiques



Après une maîtrise d'histoire contemporaine, **Agnès Pizzini** se lance dans le journalisme et sort diplômée de l'École Supérieure de Journalisme de Paris. Elle travaille notamment sur des programmes de France 2, en qualité de rédactrice en chef. Elle fait ses armes dans le documentaire chez Maha auprès de Jean-Xavier de Lestrade en qualité d'auteur, puis de directrice de collection, et assistante réalisatrice sur le docu-fiction *Parcours meurtrier d'une mère ordinaire : l'affaire Courjault* (France 2). Elle passe ensuite à la réalisation avec entre autres *Les Disparues de l'A26* (France 2), *Corsica story : une histoire de la violence en Corse*, *Le Casse du siècle* (Planète), *C'est pas pour nous !* (Planète)...

Récemment, Agnès Pizzini a réalisé avec cocottesminute productions les documentaires *Morts sous X* (France 5), *Permis de tuer ?* (pour la Case Infrarouge France 2) et dernièrement *Les inconnus du bois de la Reulle* (France 3, RTBF).





cocottesminute a reçu le Prix Procirep 2014 du Producteur français de télévision dans la catégorie Documentaire

Retrouvez l'ensemble de notre catalogue avec des extraits sur [www.cocottesminute.fr](http://www.cocottesminute.fr)

Depuis 2002, nous menons une réflexion sur le documentaire et sa façon d'interroger notre société.

Un travail d'accompagnement particulièrement exigeant intervient dès l'écriture, pour développer dans chacun de nos projets, la force d'une histoire.

**Notre ligne éditoriale, ouverte sur tous les sujets de société nationaux et internationaux, historique, scientifique ou encore culturelle reflète la curiosité des producteurs et des réalisateurs avec lesquels nous travaillons.**

## producteur

### Jérôme Duc-Maugé, producteur délégué

Jérôme Duc-Maugé est diplômé de l'IAE de Lyon avec un Master de Management et Stratégie Commerciale après une formation initiale à l'ESRA et à l'INA. En 2002, il fonde cocottesminute avec laquelle il a produit jusqu'ici une soixantaine de documentaires, récemment *Interpol, une police sous influence ?* (ARTE), *Les cobayes du cosmos*, *confidences d'astronautes* (France 5), *Marseille, ils ont tué mon fils* (France 2). Puis il crée Parmi les lucioles pour produire des films de fiction et d'animation. Plusieurs courts-métrages dont celui d'Hélène Friren *Au poil* et la série d'animation *Juliette Génération 7.0* (ARTE). *La femme canon* (Canal+). Entre autres, il collabore actuellement avec Alain Gagnol sur l'adaptation du *Power Club* en série TV et Didier Tronchet sur un long-métrage.

En 2018, il a effectué la formation Directeur Littéraire au CEEA.

## assistante de développement

### Estelle Raffin

Après une licence en biologie, elle réalise une première année de master en neurosciences cognitives puis s'oriente dans un master de communication scientifique. Elle collabore actuellement avec l'équipe de cocottesminute pour développer des projets scientifiques.

## fiche technique du film



france•tv

france•2



PUBLIC  
SENAT

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



PROCIREP

ANGOA

écrit et réalisé par :  
séquences animées :  
images :

images drone :  
son :

musique originale :  
commentaire dit par :  
montage :  
montage son :  
mixage :  
étalonnage :  
durée :  
producteur délégué :  
diffuseurs :

avec le soutien de :

année de production :

contact presse :

Agnès PIZZINI  
Hélène DUCROCQ  
Pierre VIALE  
Nicolas LE GAL  
Damien AUGÉYROLLES  
Jean-Christophe HAINAUD  
Nicolas KELBERT  
Christophe FOULON  
Laurent MAISONDIEU  
Baptiste CHARVET  
Alix POISSON  
Florence BON  
Louis MOLINAS  
Elias ARIAS  
Aline CONAN  
52min.  
Jérôme DUC-MAUGÉ  
France 2 (Infrarouge)  
Public Sénat  
de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
de la PROCIREP – société des producteurs,  
de l'ANGOA et du Centre national du cinéma  
et de l'image animée  
2018  
cocottesminute productions  
Jérôme Duc-Maugé  
j.ducmauge@cocottesminute.fr  
04 72 98 30 09

